

# Photovoltaïque dans les espaces naturels

## Guide des bonnes pratiques à destination des élus

Rédigé par la Commission Forêts du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA)



### Un constat

Depuis une quinzaine d'années, les industriels des énergies renouvelables proposent presque exclusivement des projets en milieux naturels (forêts, garrigues, zones humides, pelouses sèches, zones agricoles...) et ce processus s'accélère de façon particulièrement alarmante. Ce sont des milliers d'hectares qui sont sacrifiés, avec pour conséquences des atteintes irréversibles aux écosystèmes, la rupture du cycle naturel de l'eau et l'effondrement de la biodiversité.

Or, l'objectif du gouvernement vise à installer entre 125.000 et 150.000 hectares de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du territoire d'ici 2050.

Comment cette situation est-elle possible ?

Soumise à la pression de l'UE dans le cadre du "Pacte vert", la France a voté sa loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (EnR) en mars 2023. Dorénavant, toutes les installations EnR sont réputées '**raison impérative d'intérêt public majeur**'. En outre, ces installations ne participent pas à la consommation de surface dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette.

Ainsi, cette loi contrevient au moins à trois avancées environnementales :

- l'article 194 de la **Loi Climat et résilience**, sur l'artificialisation des sols,
- l'article 5 de la **Charte de l'Environnement** inscrite dans la Constitution sur la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques,
- la loi du 8 mars 2016 pour la **reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages.

Alors que tous les documents officiels (lois, décrets, SRADDET, SCOT, guide à destination des élus, recommandations des DREAL, DDT,...) recommandent de privilégier les zones déjà anthropisées (friches, parkings, toitures résidentielles, commerciales et industrielles, délaissés le long d'autoroutes et chemins de fer), **tout est mis en œuvre pour réduire les contraintes inhérentes au code de l'Environnement, permettant ainsi aux multinationales de solliciter beaucoup plus simplement une dérogation préfectorale à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées.**

Dans le cadre de sa stratégie française pour l'énergie et le climat, le gouvernement introduit la notion de **zones d'accélération** : il est demandé aux communes de déterminer ces zones, après concertation avec leurs administrés, où seront prioritairement implantées les unités de production EnR.

Le gouvernement se donne moins d'un an, entre juillet 2023 et juillet 2024, pour finaliser dans l'urgence la cartographie française des implantations d'EnR, toutes filières confondues.

Tout est organisé pour accélérer les projets : simplification des procédures d'obtention des permis, mobilisation facilitée du foncier, financement direct des communes par les industriels, support d'un référent préfectoral pour accélérer les démarches administratives et la résolution des conflits, mobilisation des agents d'Enedis...

**Fin décembre 2023, après 6 mois, le résultat est plus que mitigé** : beaucoup de retard dans les retours des 35.000 communes.

D'une part, le **décal imparti est bien trop court** pour analyser tous les sites potentiels, organiser la concertation avec le public, délibérer et enfin soumettre les zones retenues au référent préfectoral. Et d'autre part, les maires, sollicités depuis plusieurs années par les multinationales, sont très réceptifs à la manne financière promise, **au point d'accepter des projets en zones naturelles, plus rentables pour les industriels, sans réfléchir aux conséquences pour les écosystèmes, les paysages et la vie sociale.**

Bien qu'elles soient nombreuses et suffisantes, les zones déjà artificialisées sont donc généralement délaissées, avec pour conséquence **une artificialisation forte et systématique des forêts**, garrigues et pelouses sèches.

## Ce que nous reprochons au processus en cours

1. Les objectifs énergétiques du gouvernement n'incluent **aucun effort de sobriété structurelle**. Le gouvernement considère que les besoins en énergie vont continuer d'augmenter, ce qui se traduit par la construction de toujours plus d'unités de production d'énergie.

Cette hypothèse de départ n'a fait l'objet d'aucun débat public et parlementaire sérieux.

Face à l'urgence climatique, la stratégie du gouvernement consiste en une pseudo « transition énergétique », alors que l'ampleur de la catastrophe environnementale exige de transformer notre économie en profondeur.

Quid par exemple de la réduction des passoires énergétiques, la diminution du nombre de voitures, la suppression de la publicité pour les SUV et les voyages lointains, le développement massif des transports en commun, le redéploiement des lignes oubliées du chemin de fer, la transformation de l'agriculture, la réglementation de la « fast fashion »...

**En conséquence, à défaut de volonté de réduire notre consommation, le gouvernement publie des objectifs délirants de développement des EnR.**

2. Ensuite, dans cette stratégie, **de nombreuses questions restent invisibilisées** :
  - une « transition énergétique » imposée, sans contradiction possible,
  - sans aucune garantie que les EnR vont de fait se substituer aux énergies existantes, alors que l'on constate une croissance persistante de l'extraction des fossiles et aucune volonté affichée d'en sortir. Clairement, actuellement, il n'y a pas de

transition énergétique !

- le découplage croissance/impacts environnementaux n'est en rien garanti et quand bien même il le serait, le découplage sera bien trop lent,
- le problème sous-évalué du stockage de l'énergie produite pour régler l'intermittence,
- la forte dépendance de ces EnR aux matériaux étrangers (panneaux chinois, métaux,...),
- une technologie prétendument vertueuse mais cela n'est pas démontré,
- une ruée minière dévastatrice, consommatrice d'espaces, d'eau et polluante,
- on ne parle que de CO2 et l'empreinte matière est ignorée,
- tout comme l'exploitation des pays du Sud...

**Cette fuite en avant qui nous est imposée est vouée à l'échec si nous ne commençons pas par diminuer drastiquement nos consommations et par décider démocratiquement de notre avenir sociétal.**

3. La loi d'accélération ne prévoit rien pour faciliter les installations privées sur toitures résidentielles.
4. Le plan du gouvernement impose que toutes les régions, tous les territoires soient chacun autonomes en énergie. Ce discours n'a pas de sens car l'ensemble des territoires français n'est pas homogène et la solidarité nationale doit jouer pleinement son rôle. Chaque territoire doit certes faire des efforts mais dans le respect du patrimoine naturel et des paysages qui le caractérisent.  
Dans le même ordre d'idées, le gouvernement suppose que chaque commune va proposer ses propres zones d'implantation et aucune concertation n'est organisée au niveau des territoires. **Résultat, les projets en milieux naturels se multiplient, générant un mitage désastreux et une concentration incontrôlée des projets.** Certaines communes ont deux, trois, voire quatre centrales solaires en forêts sans que cela ne soulève d'interrogations.
5. Les maires sont dans une situation de dépendance financière vis à vis des opérateurs industriels qui discutent directement avec eux, sans aucun intermédiaire. **Le processus de sélection des zones d'implantation s'en trouve considérablement biaisé.**  
Et ce, d'autant plus que les maires ne sont pas formés à la protection des paysages et de la biodiversité. Ils ignorent bien souvent les conséquences désastreuses de leurs choix et le rôle essentiel des espaces naturels face à l'urgence écologique.
6. Les compensations consenties par les multinationales sont faibles par rapport aux bénéficiaires qu'elles en retirent. **Il est anormal que ces montants importants ne bénéficient pas aux collectivités locales mais alimentent les dividendes d'actionnaires lointains.**
7. L'information concernant un projet est connue beaucoup trop tard du public et des riverains, **rendant difficile sinon impossible toute contestation des décisions prises.**  
Dans la précipitation, la concertation publique ne semble pas réellement recherchée. A tel point que le processus de détermination des zones candidates est totalement passé inaperçu auprès de la population.
8. Le processus déroulé par les préfetures ouvre apparemment toutes les possibilités

d'implantation, comme recommandé par les textes officiels, **mais de façon sournoise tout est fait pour favoriser l'exploitation des espaces naturels**, beaucoup plus rentable et plus simple à mettre en œuvre. **Le potentiel des zones anthropisées est largement suffisant** mais systématiquement délaissé. Pourtant les espaces naturels concernent tout le monde : agrément paysager, mais aussi activités de plein air (balades, randonnées, cueillettes, chasse, pastoralisme...). Nous assistons à une dépossession de nos forêts pour le profit de quelques grands groupes.

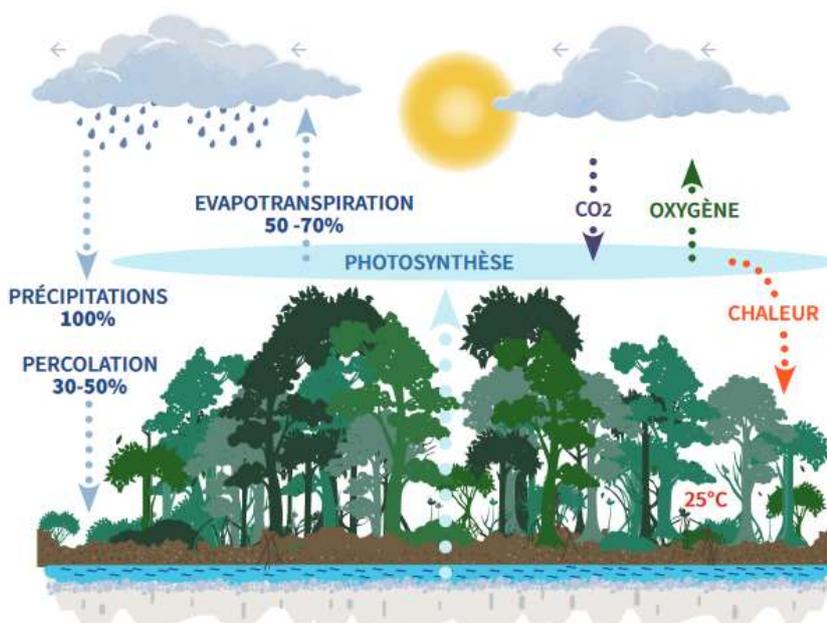
9. Dans la plupart des projets en cours de développement, nous constatons que **le code de l'environnement est bafoué** : prospections naturalistes lacunaires, études d'impacts bâclées, Autorité environnementale laxiste, préfecture complaisante. L'exemple récent du site de Cruis (Alpes-de-Haute-Provence) largement médiatisé est édifiant à ce sujet.

## Pourquoi il est vital de préserver les zones naturelles

Les forêts sont essentielles au maintien de l'équilibre des écosystèmes : elles captent le carbone, régulent le cycle de l'eau car elles provoquent la pluie et permettent l'infiltration de l'eau dans les sols et les nappes phréatiques, elles amortissent l'augmentation des températures, abritent la biodiversité, construisent, renouvellent et protègent les sols, accueillent le public et jouent un rôle essentiel dans le bien-être des citoyens en participant à la richesse des paysages.

Quant aux pelouses sèches et garrigues, elles sont de véritables réservoirs de biodiversité, le refuge d'un quart de la biodiversité menacée à l'échelle nationale. Elles abritent 30 % de la flore présente en France et 26 % des espèces végétales protégées sur le territoire.

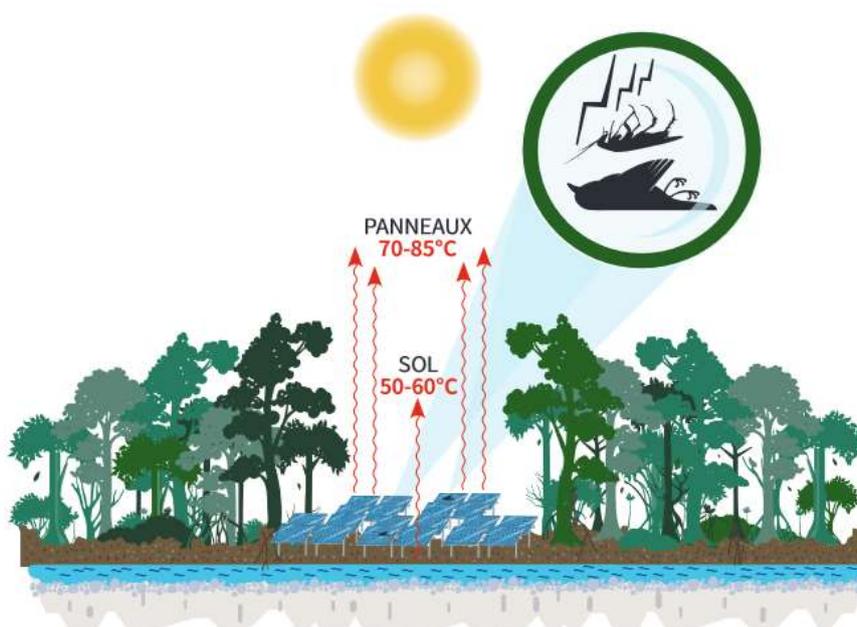
## Cycle de l'eau d'une forêt fermée



Le flux solaire interagit avec les feuilles pour réaliser la photosynthèse qui pompe l'eau du sol, absorbe le CO<sub>2</sub> de l'air, fabrique le végétal, dégage de l'oxygène, produit une importante évapotranspiration qui provoque les précipitations. Une part importante de l'eau s'infiltré dans les sols et les nappes phréatiques. Il y a peu de chaleur produite. L'eau rafraîchit les sous-bois. Même en cas de canicule, la température sous le couvert restera aux alentours de 25°.

L'évapotranspiration fait baisser la pression atmosphérique au-dessus des zones boisées ce qui provoque l'aspiration de l'air humide avoisinant qui vient de la mer. C'est la **pompe biotique**.

### Cycle de l'eau rompu sur les parcelles dénudées



Au-dessus de la parcelle nue, il n'y a pas de photosynthèse, le CO<sub>2</sub> n'est pas absorbé, il n'y a pas de production d'oxygène, il y a peu de précipitations, le sol se compacte et l'eau ruisselle plutôt que de s'infiltrer. Les sols s'érodent et s'appauvrissent. Cela peut conduire à la désertification.

La température au-dessus des panneaux peut atteindre 85°C. On obtient un îlot de chaleur. Insectes et oiseaux confondent les panneaux réfléchissants avec une surface d'eau, entrent en collision et se brûlent les pattes et les ailes.

### Effets du mitage en forêt

Et plus dramatique encore, les forêts qui entourent une parcelle dénudée puis équipée de panneaux sont fragilisées : le vent qui s'y engouffre les assèche, la température augmente sous la canopée, les arbres dépérissent et les risques d'incendie s'intensifient.

**Le mitage provoqué par ces centrales industrielles en milieu naturel est un désastre pour l'ensemble de la forêt.**



**Globalement, un espace forestier que l'on rase pour installer des panneaux aura un impact sur quatre limites planétaires qui sont déjà dépassées** : le climat, le cycle de l'eau, la biodiversité et le changement d'usage des sols.

Résultat : nous avons déjà perdu 80% des insectes en 30 ans, 70% des vertébrés en 50 ans, 30% des oiseaux en 15 ans, et nous accumulons les années de sécheresse dans le sud, avec une augmentation de la fréquence et de la violence des méga feux.

Déjà fragilisées par les conséquences du changement climatique (incendies, sécheresses, canicules, tempêtes et ravageurs), les forêts subissent donc les impacts cruciaux des installations photovoltaïques au sol : consommation d'espace, fragmentation et mitage du territoire, destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, perturbation ou effarouchement des insectes, des chiroptères et des oiseaux, création d'un micro-climat très chaud et sec, ruissellement, érosion des sols, **destructions irréversibles des milieux naturels...**

**Non seulement, il ne faut plus dévaster de milieux naturels, mais il faut tout mettre en œuvre pour permettre leur régénération.**

## Nos recommandations aux élus concernant les zones d'accélération

1. **Vous n'avez pas l'obligation de prévoir des zones d'accélération sur votre commune**, si la préservation du patrimoine naturel et la qualité des paysages ne le permettent pas. Rapprochez-vous des maires de votre territoire pour définir ensemble une politique énergétique commune qui évite le mitage, respecte les paysages, les milieux naturels et la biodiversité.
2. **La concertation avec la population (réunions publiques, entretiens,...) doit avoir lieu dès le départ** et être indiquée dans le dossier d'étude d'impact déposé en même temps que le permis de construire, donc bien avant le stade de l'enquête publique, tel que prévu par le code l'Environnement.
3. **Exploitez exclusivement les zones déjà artificialisées** comme les toitures, les parkings, les friches dégradées, les délaissés le long des autoroutes et des lignes de chemins de fer. Le principe fondamental est que les espaces naturels ne peuvent accueillir des installations photovoltaïques.
4. **Ne vous laissez pas influencer par les industriels** qui tenteront de vous convaincre d'artificialiser une parcelle naturelle en exerçant une pression financière et en promettant des mesures compensatoires totalement insuffisantes. Lorsque les développeurs contactent une commune, c'est avant tout dans un intérêt économique, avec une volonté de rentabilité à court terme. Bien des projets ne relèvent que d'intérêts privés faussement habillés en "vert".
5. **Favorisez la recherche d'initiatives locales mixtes collectivité - citoyens**, avec éventuellement des entreprises privées locales, pour construire un projet avec forte adhésion, qui aura des retombées locales : emploi, richesse locale et autoconsommation. Les revenus générés par la centrale industrielle photovoltaïque méritent de servir la collectivité dans l'accomplissement de sa transition énergétique et écologique.
6. **Soyez particulièrement attentifs à la séquence ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) obligatoire dans les projets d'EnR impactant des espèces protégées. Les multinationales sont extrêmement frileuses dans les mesures ERC qu'ils proposent. **La compensation devrait toujours être évitée**, car les mesures envisagées ne seront jamais à la hauteur des destructions perpétrées.
7. **Adoptez des solutions qui préservent durablement l'attractivité de votre commune** : agriculture, maraîchage, pastoralisme, tourisme vert, paysages préservés. Un environnement dégradé ne suscite ni la venue des touristes ni le bien-être des habitants.

## Conclusion

La stratégie française pour l'énergie et le climat est mal engagée. Elle aura pour résultat de provoquer **un effet rebond de nos consommations**, notamment pour satisfaire des besoins nouveaux qui nous sont imposés, en particulier par l'industrie du numérique.

**Nous demandons qu'un plan sérieux de sobriété structurelle soit construit démocratiquement pour définir ensemble notre avenir énergétique et sociétal.**

Avec une consommation énergétique maîtrisée, les zones déjà anthropisées sont largement suffisantes. Elle doivent être exploitées exclusivement.

Nous réclamons pour tous les élus (maires, députés,...) une **formation obligatoire à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.**

La multiplicité de ces projets photovoltaïques au sol avec le sacrifice de nos espaces naturels et les atteintes irréversibles aux écosystèmes, accentue l'effondrement de la biodiversité et élargit le spectre de la rupture du cycle naturel de l'eau à des dimensions particulièrement alarmantes.

Alors que la catastrophe écologique devient de plus en plus concrète, même en France (incendies de 2022 dans le Sud-Ouest, inondations récentes dans le Pas-de-Calais,...), il est urgent de préserver ce qu'il nous reste d'espaces naturels et de biodiversité.

**C'est pourquoi nous demandons un arrêt de tous les projets de centrales solaires dans les forêts et dans tous les milieux naturels.**

*Février 2024*

